



84240

Tél. : 04 90 09 83 79

Fax : 04 90 09 96 12

mairie@ansouis.fr

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 22 septembre 2026

Procès-Verbal

Etaient présents : Géraud de Sabran-Pontevès, Claudine Amourdedieu-Ollier, Denis Verkin, Martine Vaux, Mickaël Cavalier, Sylvain Lecomte, Laura Aldave de las Heras, Olivier Hackspiel, Léa Pellegrin.

Excusés : Christian Gros (pouvoir à Sylvain Lecomte), Elisabeth di Costanzo (pouvoir à Mickaël Cavalier), Emmanuel Deschamps (pouvoir à Laura Aldave de las Heras)

Secrétaire : Léa Pellegrin.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

La séance est ouverte à 18h45

I. Désignation du secrétaire de séance

Au début de chaque séance, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Il propose de désigner Léa Pellegrin comme secrétaire de séance.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 juillet 2026

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal. Monsieur le Maire précise que par courriel en date du 27 juillet 2026, Madame Laura Aldave de las Heras, conseillère municipale fait remarquer que « À la dernière page, il est indiqué que j'ai demandé l'établissement d'un calendrier des réunions du conseil municipal sur les six prochains mois. Or, j'ai également demandé qu'un calendrier prévisionnel des réunions des commissions soit communiqué. Je vous remercie de bien vouloir compléter le procès-verbal en y mentionnant également ma demande concernant le calendrier des réunions des commissions. »

Décision : Approuvé à l'unanimité.

III. URBANISME : Autorisations d'occupation du sol

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

Nom	Type	Adresse terrain	Description des travaux	Date	Décision
SCI La Placette	Déclaration Préalable	16 rue de la Barricade	Transfert : rénovation façade, toiture, agrandissement fenêtre et création piscine	11/09/2026	Accord
HUART Gilles	Permis de construire	150 chemin du Praderet	Modification des façades, création d'un garage	16/09/2026	Accord
THERY Jacques	Déclaration Préalable	RD9 - campagne La Blanche Longue Terre	Division foncière : création de deux terrains bâtis issus d'une même unité foncière	10/09/2026	Accord
DOSSETTO Théo	Permis de construire	Chemin de Sarlin	Création d'une habitation avec garage	28/08/2026	Accord

IV. URBANISME : Approbation du règlement des meublés de tourisme

Monsieur le Maire propose aux élus de se prononcer sur le règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation en meublés touristiques de courte durée et confirmant l'instauration du numéro d'enregistrement préalable à la mise en location.

Ce règlement vise à :

- soumettre le changement d'usage de locaux d'habitation à une autorisation préalable délivrée par Monsieur le Maire sur l'ensemble du territoire de la commune selon les motifs et considérations exposés dans le règlement,
- fixer la durée temporaire de l'autorisation de changement d'usage à 4 ans,
- fixer les critères de sélection des candidats soumettant un dossier de changement d'usage pour le transformer en meublé de tourisme selon l'arrivée de leurs dossiers réputés complets et recevables,
- fixer un quota de 60 autorisations préalables de changement d'usages des locaux d'habitation en meublés de tourisme pour l'ensemble de la commune,

- fixer un quota de 20 autorisations préalables de changements d'usage des locaux d'habitation en meublés de tourisme pour le centre historique du village, soit 10% des logements, sur le périmètre défini sur la carte annexée au règlement,
- préciser que chaque hameau, lieu-dit ou groupement d'habitations ne pourra avoir plus de 50% d'autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation en meublés de tourisme, le périmètre d'application de la présente règle sera de 300 mètres autour du meublé faisant l'objet de la déclaration hors centre village,
- rappeler qu'une déclaration préalable est déjà obligatoire depuis 2023 pour la commune d'Ansouis, que désormais celle-ci est soumise à enregistrement auprès du téléservice national, elle a été rendue obligatoire à compter du 20 mai 2026 et oblige toutes les personnes qui offrent à la location un meublé de tourisme, à se conformer à la réglementation qu'ils soient intermédiaires ou loueurs,

Il est précisé que le règlement entrera en vigueur le 01 janvier 2027. Une période transitoire de trois mois à compter du 01 janvier 2027, avec une large publicité permettra aux personnes qui ne seraient pas déclarées, d'effectuer toutes les démarches afin de régulariser leur situation en matière de location de meublés de tourisme.

Madame Laura Aldave de la Heras demande de vérifier les données chiffrées qui semble-t-il ne correspondent pas aux pourcentages annoncés dans la délibération.

Un débat s'engage entre les élus sur les quotas proposés. Ils correspondent au nombre total de meublés déclarés et non déclarés sur la commune. Ce règlement laisse le temps aux propriétaires qui ne sont pas encore en règle de déclarer les meublés qu'ils mettent en location.

Au cours de la discussion, **Monsieur Mickaël Cavalier** propose un amendement à la délibération et au règlement car il faut faire vivre l'école et les commerces et considère que 4 mois dans l'année, c'est à dire de du 01 juin au 30 septembre c'est trop, qu'il souhaite abaisser ce seuil à 90 jours.

Madame Claudine Amourdedieu Ollier répond que pour les retraités cela leur fait un petit complément de retraite, qui aujourd'hui est apprécié.

La proposition de limiter à 90 jours les locations pour les résidences principales est votée à l'unanimité

Décision : Approuvé à l'unanimité.

V. URBANISME : Agence technique départementale Vaucluse Ingénierie : modification des statuts

Par délibération du 04 décembre 2025, la commune d'Ansouis a adhéré à l'agence Vaucluse Ingénierie du département de Vaucluse.

Lors de son assemblée générale du 02 juillet 2026, l'agence départementale a modifié ses statuts ainsi que la convention d'assistance en voirie, à laquelle l'adhésion de la commune donne accès.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les délibérations prises lors de cette assemblée générale :

- Délibération portant modification des statuts sur 3 points : le périmètre d'intervention de Vaucluse Ingénierie, le contenu des prestations et l'appréciation du seuil d'intervention en voirie,
- Délibération approuvant la nouvelle version de la convention d'assistance en voirie (tarifs inchangés)

Il demande aux élus de bien vouloir se prononcer sur les modifications apportées aux statuts de l'agence départementale Vaucluse Ingénierie et la nouvelle version de la convention d'assistance dans les domaines de la voirie et du vélo.

Décision : **POUR : 10**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 Laura Aldave de las Héras, Emmanuel Deschamps

Approuvé à la majorité

VI. ADMINISTRATION GENERALE : Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Compte tenu de l'installation du conseil municipal lors de sa séance du 20 mars 2026 suite aux élections municipales et communautaires du 15 mars 2026 et conformément au code général des collectivités territoriales (CGCT), dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des lois et règlements en vigueur.

Monsieur le Maire présente le projet de règlement intérieur du conseil municipal pour le mandat 2026-2032 qui a préalablement été transmis aux élus et leur demande de se prononcer.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VII. PERSONNEL : Modification du temps de travail de 2 emplois permanents d'adjoint technique territorial

Aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Monsieur le Maire explique que pour mener à bien les missions de la collectivité, il y a lieu, à compter du 01 octobre 2026 :

- d'augmenter le temps de travail d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour passer de 18,25h/s à 19h/s au service scolaire,
- d'augmenter le temps de travail d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour passer de 23h/s à 24,50h/s au service scolaire,

Les augmentations du temps de travail ne dépassent pas 10%, l'avis du Comité Social Territorial (instance consultative de dialogue social dans la fonction publique territoriale) du Centre de Gestion, n'est pas requis.

Il y a lieu de modifier le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 19 février 2026.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

VIII. FINANCES : Tarification communale : Elargissement de la location de salles aux salariés des entreprises de la commune

Monsieur Mickaël Cavalier demande de reporter cette délibération à une prochaine réunion du conseil municipal. Il estime que ce dossier doit être affiné avant d'être proposé au vote.

Décision : Approuvé à la l'unanimité.

IX. FINANCES : Dotation de soutien aux aménités rurales 2026 Reversement au Parc du Luberon

Dans le cadre de la politique de soutien aux aménités rurales, l'Etat a versé à la commune d'Ansouis une dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales (DSCAR) d'un montant de 11 147,00 € pour l'année 2025.

Le Parc Naturel Régional du Luberon considère que le montant de cette dotation pour la commune d'Ansouis serait du même montant en 2026 qu'en 2025.

Lors du Comité Syndical du Parc Naturel Régional du Luberon en date du 14 avril 2026, une délibération a été adoptée afin que les communes adhérentes et bénéficiaires de la Dotation de Soutien aux Communes pour les Aménités Rurales lui reversent une part de 20% de la dotation perçue.

Cette somme servira à financer des actions principalement dans les domaines suivants :

- Education et sensibilisation à l'environnement,
- Projets de conservation du patrimoine culturel et naturel,
- Innovation et adaptation au changement climatique.

Il est proposé que la commune d'Ansouis reverse au Parc naturel régional du Luberon la somme de 2 229,40€.

Décision : **POUR : 10**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 Laura Aldave de las Heras et Emmanuel Deschamps

Approuvé à la majorité

X. FINANCES : Subvention exceptionnelle à l'Association « Ansouis Patrimoine » pour les journées européennes du patrimoine

L'association Ansouis Patrimoine organise diverses manifestations pour animer la vie de la commune tout au long de l'année. La subvention 2026 à cette association avait été calculée sur la base d'une programmation qui n'était pas définitive lors du vote du budget. Or un spectacle a été organisé à l'occasion des journées européennes du patrimoine pour lequel l'association sollicite une subvention complémentaire de 400 €.

Par ailleurs, une somme non affectée de 3 615,00 € a été provisionnée au chapitre 65748 « subventions aux associations » sur le budget 2026.

Il est proposé de verser à l'association Ansouis Patrimoine, une somme complémentaire de 400 € au titre de l'année 2026.

Madame Laura Aldave de las Heras regrette que cette demande soit présentée au conseil après la manifestation.

Monsieur Denis Verkin, directement concerné ne prend pas part au vote

Décision : Approuvé à l'unanimité

XI. FINANCES : Désaffectation et déclassement d'une partie de voie communale

L'article L.141-1 du code de la voirie routière stipule que les voies communales font partie du domaine public de la commune. L'article L.141-3 du code de la voirie routière, en vigueur depuis le 1er janvier 2016, prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable,

sauf si le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Concernant cette procédure de sortie d'un bien du domaine public, deux conditions cumulatives doivent être réunies : d'une part la désaffectation du bien et d'autre part le déclassement.

Monsieur le Maire présente le projet de Madame Fund Odile propriétaire de la parcelle E385 d'acquiescer une partie du chemin d'une superficie de 254m² longeant sa parcelle.

Ce projet demande à la fois la désaffectation et le déclassement d'une partie de la voie communale pour 254m² classée dans le domaine public.

Cette partie à déclasser est décrite dans le document d'arpentage présenté aux élus.

Considérant que la partie de la voie communale de 254m² destinée à la vente n'est plus utilisée depuis très longtemps, elle est impraticable du fait de l'effondrement, depuis plusieurs années d'une restanque sur plusieurs dizaines de mètres linéaires, n'est plus affectée à l'usage du public ou encore empruntée par les usagers.

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le déclassement de la partie désignée de 254m² valant sortie du domaine public.

Considérant que la commune peut être dispensée d'enquête publique préalable puisque le déclassement envisagé n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Considérant que le bien désigné, une fois désaffecté et déclassé sera intégré dans le patrimoine privé et qu'il pourra être aliéné.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée

- D'approuver la désaffectation de la partie de voie communale,
- De déclasser, sans avoir recours à l'enquête publique préalable, la partie de la voie communale d'une superficie de 254m² pour la sortir du domaine public et l'intégrer dans le patrimoine privé de la commune en vue de procéder à la vente de cette parcelle nouvellement créée à Madame Fund Odile,
- D'approuver la vente de cette nouvelle parcelle à Mme Fund Odile, et, compte tenu qu'elle propose de prendre à sa charge la restauration de la restanque sans demander aucune participation financière à la commune de fixer le prix de vente à l'euro symbolique.

Madame Laura Aldave de las Heras demande si ce chemin ne dessert plus aucun autre propriétaire pour donner son avis.

Monsieur le Maire présente une délibération de 1984 démontrant que la partie terminale de cet ancien chemin a été déclassée suite à enquête publique et un acte notarié de 1986 de vente de cette partie terminale du chemin.

De fait, la partie qu'il est proposé de déclasser aujourd'hui ne dessert pas d'autre terrain que la propriété de Madame Odile Fund.

Décision : POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 Laura Aldave de las Heras et Emmanuel Deschamps

Approuvé à la majorité

Puis Monsieur le Maire propose aux élus d'ajouter un dossier à l'ordre du jour :

- Modification de la tarification communale pour le marché de Noël

Il demande aux élus de se prononcer.

Un vote de principe accepte de délibérer sur ces dossiers

XII. FINANCES : Modification de la tarification communale pour le marché de Noël

La tarification communale a été approuvée au conseil municipal de janvier 2026. A ce jour, il y a lieu de créer un nouveau tarif pour le marché de Noël

Exposants pour le marché de Noël 2026 De 08h00 à 18h00	Tarifs proposé
Place Saint Elzéar	10 € pour 3 mètres linéaires
Boulevard des platanes	10 € pour 3 mètres linéaires

Monsieur Mickaël Cavalier propose de faire venir la philharmonique de Villelaure pour animer cette manifestation.

Décision : Approuvé à l'unanimité

DECISIONS DU MAIRE

26.05 Audit énergétique du groupe scolaire : Lancement de l'audit, approbation de son montant et demande de subvention.

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire évoque la réunion de ce jour organisée par l'Association des élus du patrimoine et la Fondation du patrimoine en partenariat avec l'Association des Maires de Vaucluse. Cette rencontre était consacrée aux missions de la Fondation du patrimoine et aux solutions qu'elle propose pour accompagner les collectivités dans leurs projets de préservation et de valorisation du patrimoine. Il explique que le représentant de la commune va venir d'ici 10 à 15 jours à Ansouis pour suivre l'état d'avancement des subventions.

Il annonce la tenue d'une Commission « Finances » en présence de tous les élus et la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) le 20 octobre pour faire un point sur les finances de la commune.

Une Commission « Urbanisme et grands projets » va aussi être organisée prochainement afin d'étudier les projets encore « dans les tiroirs », mais aussi prendre un temps de réflexion sur l'important dossier PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Ce dossier est actuellement en discussion à la Communauté de Communes (COTELUB) où la majorité des maires préfèrent rester en PLU durant cette nouvelle mandature.

Monsieur le Maire explique qu'il était, au départ, favorable à un PLUi si celui-ci proposait un projet d'ensemble sur toutes les communes de la communauté de communes. Mais, en réalité les deux plus grosses communes peuvent imposer leurs vues sans que les autres ne puissent s'y opposer.

Il préfère donc à ce jour que la commune d'Ansouis reste en PLU.

Le bureau d'étude qui travaille sur ce dossier pour COTELUB va venir en mairie faire un exposé aux élus afin qu'ils puissent se positionner en toute connaissance de cause.

Monsieur Mickaël Cavalier confirme que le débat est très important, les dotations de l'Etat notamment sont différentes selon que la commune soit en PLU ou en PLUi.

Monsieur le Maire dit que la Commission « Urbanisme » durera le temps nécessaire jusqu'à ce que les explications soient claires pour tous les élus et notamment les articulations avec le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale).

Monsieur Sylvain Lecomte demande s'il ne faut pas craindre l'expansion de la métropole d'Aix Marseille jusqu'à nos communes.

Monsieur le Maire explique qu'il va solliciter une cartographie la plus large possible pour visualiser les véritables impacts à moyen et long terme.

Puis il annonce que les travaux de confortement du pont du château sont terminés depuis le 18 septembre. A la suite de quoi un ingénieur du Conseil Départemental s'est présenté le 21 septembre afin de vérifier la solidité et la pérennité des travaux. Il a demandé divers documents à la Société Mariani, en charge des travaux, et notamment les feuilles de calcul.

La signalisation est maintenant installée par les services du Département.

Monsieur le Maire sera le 23 septembre en réunion en sous-préfecture avec Madame Santoni, Présidente du Conseil Départemental pour faire le point sur cette opération et définir quand l'ouverture du pont pourra être réalisée sans aucun danger pour les utilisateurs.

Les habitants seront informés par l'application Panneau Pocket.

Madame Laura Aldave de las Heras demande s'il est possible de revoir la composition des commissions, notamment que tous les élus puissent participer à la Commission « Finances ».

Madame Martine Vaux a participé à une réunion avec l'agence routière de Pertuis concernant la sécurité sur la route Pertuis, étang de la Bonde au croisement de la route du plan de La Tour d'Aigues et la route d'Ansouis. Des aménagements sont prévus suite à des accidents notamment celui survenu le 1^{er} mai.

L'aménagement de la barrière au rond-point de la Bonde va être réalisé suite à des sorties de voitures qui arrivent de Cabrières d'aigues et qui finissent dans le jardin de particuliers.

Monsieur Denis Verkin a travaillé sur le renouvellement de l'autorisation de la vidéoprotection. Le dossier instruit par la préfecture du Vaucluse est complet. Il passera à la commission départementale le 25/09/2026.

Le Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV) figure parmi les 109 territoires retenus par le Gouvernement dans le cadre du programme national « Territoires d'électrification », annoncé en avril 2026.

Ce programme s'inscrit dans le plan d'électrification des usages, présenté le 10 avril 2026, dont l'objectif est d'accélérer la transition énergétique et de réduire la dépendance de la France aux énergies fossiles, en favorisant le recours à une électricité décarbonée produite en France.

Les territoires lauréats bénéficieront d'un accompagnement renforcé, coordonné localement par l'ADEME, sous le pilotage des préfets, jusqu'en 2030.

Les actions pourront notamment porter sur :

- le développement de la mobilité électrique et des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;
- l'électrification des usages dans les bâtiments publics et les logements ;
- la sortie progressive des systèmes de chauffage fonctionnant au fioul ou au gaz ;
- l'évolution et la planification des réseaux publics de gaz ;
- l'accompagnement des artisans et industriels dans leurs démarches d'électrification.

À la suite de sa sélection, le SEV devra élaborer une feuille de route pluriannuelle, précisant notamment les objectifs du territoire, les projets envisagés, les moyens humains nécessaires ainsi que les dispositifs d'accompagnement et de soutien attendus.

Dans le cadre de la délégation de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) de la communauté de commune, le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) engage des travaux sur la végétation des berges de plusieurs affluents de la Basse Durance.

Il informe les élus que des interventions ont débuté ce jour, mardi 22 septembre 2026, sur le cours d'eau du Ruisseau de l'Ermitage à Cucuron et Ansouis. L'entreprise chargée des travaux est Rieu. Ces travaux sont engagés sur des secteurs prioritaires et relevant de l'intérêt général. Ils consistent à enlever certains embâcles, à abattre des arbres susceptibles d'emporter la berge et/ou de créer un embâcle, à enlever des dépôts sauvages ou à débroussailler des ronces afin de rouvrir et de mettre en valeur le milieu.

Monsieur Mickaël Cavalier rappelle que les propriétaires riverains des cours d'eau doivent les entretenir jusqu'au milieu et propose d'envoyer un courrier de rappel aux propriétaires concernés.

Monsieur Sylvain Lecomte évoque le financement des travaux de réhabilitation de l'église et demande l'état d'avancement du dossier (dépenses, subventions)

Monsieur le Maire répond qu'il est venu consulter les dossiers qui ont été mis à sa disposition aussi longtemps que nécessaire afin qu'il puisse en prendre connaissance.

Il précise que l'ensemble de l'église est maintenant classé monument historique (bâtiment et mobilier) ce qui permet obtenir 50% de subvention de la DRAC et 20% de subvention du Conseil Départemental.

Monsieur Sylvain Lecomte demande quand sera réalisée la dalle pour installer la cabane du parc du Coignet.

Puis, il évoque le projet alimentaire territorial (PAT) du Luberon, qui vise notamment à déployer des actions pour la préservation des terres agricoles et l'amélioration de l'alimentation notamment collective.

Il rappelle que la cuisinière de la cantine d'Ansouis est inscrite à des formations dans ce cadre.

Un travail est entrepris afin de revoir la liste des fournisseurs de la cantine afin d'augmenter la qualité des produits et des repas.

Monsieur Mickaël Cavalier participe avec **Monsieur Sylvain Lecomte** à la rédaction du plan paysage du Parc du Luberon.

Par ailleurs, il soutient le dossier permettant de maintenir la présence du conseil architectural du Parc dans les communes. La mise en place d'un groupe de travail est à l'étude.

Il évoque ensuite la manifestation du cinquantenaire de l'amicale des anciens combattants pour le 8 mai prochain en présence des enfants de la commune portant des fleurs jusqu'au monuments aux morts.

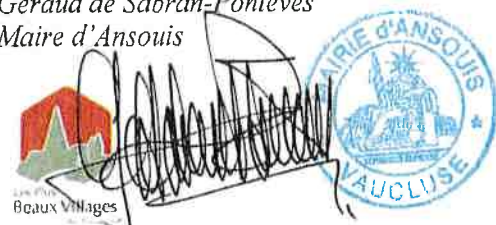
La saison du CCFF s'est globalement bien passée avec peu de départs de feux sur la commune.

Les Grands concerts miniatures ont été dépassés par leur succès, on a dû refuser beaucoup de monde. Il est envisagé de l'étendre à 3 jours au lieu de 2 l'année prochaine peut être 3 jours l'an prochain.

Prochain conseil : 27 octobre 2026 18h30

La séance est levée à 20h40

Géraud de Sabran-Pontevès
Maire d'Ansouis



Léa Pellegrin
Secrétaire de séance